



Mercredi 17 septembre 2025

## À la suite de l'agression d'un agent de la Communauté de Communes vendredi dernier à Samoëns, **la collectivité alerte sur la répétition des outrages à l'égard des agents du service public et des actes de vandalisme sur les biens publics !**

S'il est régulièrement constaté des altercations et incivilités envers les agents de la Communauté de Communes - celles et ceux qui vous accueillent au guichet, au téléphone, répondent à vos courriels, collectent vos ordures ménagères, s'occupent de vos enfants dans les accueils de loisirs, entretiennent les chemins du territoire... - l'évènement qui s'est déroulé vendredi dernier à Samoëns est monté d'un cran dans la brutalité.

En effet, alors qu'il effectuait sa tournée de collecte des ordures ménagères au lever du jour, **un agent du service de « gestion des déchets » a été violemment pris à partie par un riverain armé d'un manche de pelle**. Outre le traumatisme psychique lié à l'agression, une incapacité temporaire de travail (ITT) de deux jours a été diagnostiquée par un médecin traitant.

**La Communauté de Communes ne souhaite minimiser ces agissements, et décide de les rendre public.** « Chaque jour, nos agents exercent des missions de service public essentielles, parfois dans des conditions difficiles, pour celles et ceux qui habitent ou séjournent dans la vallée », indique **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes.

« Nous ne pouvons pas laisser passer de tels actes, et qu'ils demeurent sous silence », ajoute le président. « Il n'est pas question de banaliser la violence. Les menaces, les gestes déplacés ou violents sont intolérables et seront systématiquement signalés. **Chaque agression physique ou verbale fait l'objet d'un dépôt de plainte systématique de la Communauté de Communes auprès de la gendarmerie, transmise ensuite au procureur de la République** ».

Il en va de même pour les actes dénués de sens, et complètement gratuits, de destruction de biens publics. Ils portent atteinte à notre cadre de vie, gaspillent des ressources publiques et ternissent l'image de notre territoire. **Le week-end dernier à Samoëns, un site de compostage public récemment installé par les services de la Communauté de Communes a été vandalisé.**

La Communauté de Communes rappelle que selon les termes de l'article 433-5 du code pénal, **toute violence** (insultes, menaces verbales ou écrites, gestes insultants ou menaçants) **envers un agent dans l'exercice d'une mission de service public est passible d'une amende qui peut atteindre 7 500 euros** (et jusqu'à 6 mois d'emprisonnement si elle est commise par plusieurs auteurs). Par ailleurs, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien public peut être punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

**La Communauté de Communes appelle à un comportement plus civique des administrés et à la responsabilité collective.** « Chaque agent du service public est un professionnel au service des citoyens. Le respect est une condition non négociable du vivre-ensemble », rappelle le président.



*Vous n'avez pas eu  
votre réponse tout de suite ?  
Vous trouvez que ça prend du temps  
Vous êtes frustré par une démarche ?  
Vous pensez que les agents  
ne sont pas compétents  
et que vous feriez mieux ?*

### **RIEN, ABSOLUMENT RIEN, NE JUSTIFIE L'AGRESSIVITÉ, QU'ELLE SOIT DIRECTE OU DISSIMULÉE DERRIÈRE UN ÉCRAN !**

Ces comportements existent, oui, mais ils restent fort heureusement minoritaires. La Communauté de Communes souhaite aussi rendre hommage à la majorité des usagers, qui savent encore dire bonjour, patienter, écouter, comprendre.

**N'oublions pas que derrière un poste d'accueil,  
un chantier ou un message envoyé, il y a une personne.**  
Avec ses compétences, son engagement... et aussi sa dignité.



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)